

**PROCES VERBAL du Conseil municipal  
du 11 Décembre 2019**

N° 53/2019

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 03 décembre 2019, se sont réunis le 11 décembre 2019, à 18h30, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, maire.

Sur les 11 conseillers en exercice, 6 sont présents. Il s'agit de :  
Mesdames Katia Feufeu, Danielle Petit, Monique Rousseau, Nadine Sepré, Nathalie Dargier,  
Messieurs Jean-Luc Lorient,

Absents excusés : M. Dirdin donne procuration à M. Lorient  
M. Antoine Meyza  
M. Mark Ferron  
M. Pascal Bourdet  
Mme Elisabeth Houvrard

Assistait également à la séance, Aurélie Barré, la secrétaire de mairie.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1- Décision modificative n°2
- 2- Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés, valide l'inscription de ces deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 3- Fixation des charges locatives mensuelles 2020 du logement locatif de la mairie
- 4- Indemnité du trésorier
- 5- Point sur les travaux
- 6- Point sur le congé maladie de l'adjoint technique
- 7- Bilan annuel 2018 – ordures ménagères
- 8- Contrat de maintenance sécurité incendie (suite délibération n°260/2019 – groupement de commande pour l'entretien des extincteurs avec la Communauté de Communes Sud Sarthe)
- 9- Vœux du Maire
- 10- Château l'Hermitage 2020-2026
- 11- Questions diverses

Nathalie Dargier, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01/10/2019 et du 28/11/2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1- Décision modificative n°2

Le Maire explique que les crédits alloués au compte 1641 – Emprunts en euros, lors de l'élaboration du budget n'ont pas été suffisants. De ce fait, il est nécessaire pour régler les deux dernières échéances de l'année 2019, de réajuster les crédits comme suit :

Section investissement

2019111

- Article 1641 : Emprunts en euros	+250.00€
- Article 020 : Dépenses imprévues investissement	-250.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés, approuve cette décision modificative.

2- Décision modificative n°3

Le Maire explique que les crédits alloués au compte 657424 – Comice, lors de l'élaboration du budget n'ont pas été prévus. De ce fait, il est nécessaire pour procéder au versement de la subvention à l'association du comice 2020 de Requeil/Château l'Hermitage, de réajuster les crédits comme suit :

Section fonctionnement

- Article 657424 : Comice	+400.00€
- Article 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	-400.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés, approuve cette décision modificative.

3- Fixation des charges locatives mensuelles 2020 du logement locatif de la mairie

4- Indemnités du Trésorier

Tous les ans, la commune reçoit une demande d'indemnité de conseil de la part du trésorier de La Suze Sur Sarthe, M. Terrier. Cette année, cette indemnité a été versée à hauteur de 178.33 € net (228.45€ brut).

**INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2019**

Gestion de 360 jours

( voir calcul sur état liquidatif ci-joint )

Montant des dépenses exercice:	2016	191 620,33
Montant des dépenses exercice:	2017	213 255,48
Montant des dépenses exercice:	2018	173 544,08
	<b>Total</b>	<b>578 419,89 €</b>
	<b>Moyenne annuelle</b>	<b>192 806,00 €</b>

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87	
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73	
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73	
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98	
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	53,14	
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	0,00	
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	0,00	
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07euros	0,00	
	<b>Total</b>	<b>228,45 €</b>

Taux de l'indemnité: 100% (Gestion de 360 jours) soit :

Indemnité de budget :

5- Point sur les travaux de la Commune

➤ Installation de la chaudière

L'installation initialement mi-décembre est reportée début février.

- Charpente du garage logement locatif mairie  
Le maire explique que compte tenu des travaux importants que la commune va engager dans ce garage, il apparaît judicieux de rénover la toiture de ce local, qui a une certaine vétusté. Il indique qu'un devis a été reçu et que d'autres sont en cours.  
Le maire précise que ses travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 80%.
- Salle de bains/wc (PMR) logement locatif mairie  
Afin d'espérer pouvoir obtenir des subventions, nous avons dû établir un descriptif précis des travaux à effectuer et demander aux fournisseurs de nous fournir des devis conforme à nos attentes. Ces descriptifs précis concernent les lots maçonnerie, carrelage, menuiserie, plâtrerie, électricité, plomberie, peinture.  
Le maire présente des ébauches de plan d'aménagement concernant ces travaux. Il précise également que ces travaux pourraient être subventionnés.
- Transformation local intermédiaire Beauregard  
Nous avons reçu les devis des fournisseurs, mais nous devons le même travail avant de pouvoir constituer les dossiers de demandes de subventions.
- Carport  
Nous avons reçu trois devis et attendons le quatrième.
- Travaux Allée Royale  
Des poteaux vont être mis à chaque extrémité afin de ne pouvoir laisser passer que les piétons.
- Travaux effectués par l'employé communal
  - Le terrain communal près de la STEP a été nettoyé, ainsi que les parterres autour de la Mairie. Une des haies impasse Beauregard/ rue André Pottier, est en train d'être réduite suite à la demande d'un administré.
  - Il faut prévoir le montage de l'abri proche du terrain de pétanque.

#### 6- Point sur le congé maladie de l'adjoint technique

L'arrêt de l'adjoint technique de la commune est prolongé jusqu'au 20/12/19.

#### 7- Bilan annuel 2018 sur les ordures ménagères (voir pièce jointe)

Le maire présente, succinctement le bilan annuel 2018 sur les ordures ménagères de la commune. Il rappelle que ce rapport était joint à la convocation de cette séance.

Un conseiller suggère de faire un rappel, aux administrés, dans le prochain bulletin communal, en les informant qu'ils peuvent bénéficier de tarifs réduits sur les composteurs, sur demande en mairie.

#### 8- Contrat de maintenance sécurité incendie

Le maire indique que suite à l'appel d'offre lancé par la mairie de Luché-Pringé pour le compte de la Communauté de Communes Sud Sarthe sur les prestations et matériels de protection incendie. L'Entreprise Desautel a été retenue et peut permettre, à la commune, de bénéficier d'un gain important sur cette maintenance.

Cependant, le maire rappelle que vu les engagements avec l'entreprise actuelle de cette maintenance, le contrat ne pourra, peut-être, voir le jour qu'en 2021. La commune attend un retour de cette entreprise sur le contrat signé.

#### 9- Vœux du Maire

Le maire indique que cette année les vœux du Conseil Municipal auront lieu le Vendredi 17 janvier 2020 à 18h30, à la salle communale Belle Croix.

#### 10- Château l'Hermitage 2020-2026

Le maire informe que la réunion qui s'est déroulée le 25 novembre à la salle communale a réuni environ une quarantaine de personnes. D'autres réunions pourront être prévoir pour l'avenir de la commune.

11- Questions diverses

- Festiloir 2020

Suite à notre candidature à l'évènement Festiloir se déroulant en été 2020, nous avons été informés que celle-ci a été retenue.

Le Pays Vallée du Loir reviendra vers la commune prochainement pour fixer un rendez-vous avec le régisseur du festival afin d'étudier l'ensemble des conditions d'accueil et choisir le site en plein air ainsi que la solution de repli en d'intempéries.

- Un nouveau chemin de randonnée « Autour de Requeil » est désormais ouvert.

*Point sur la Communauté de Communes Sud Sarthe*

- Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Sud Sarthe a acheté un local, Route de Cérans Foulletourte à Yvré-le- Polin, qui sera mis à disposition, en partie, pour le local des Restos du Cœur, et que l'autre partie du bâtiment a été acheté par la société TMPR situé à La Milesse.
- Le Maire informe que la Communauté de Communes Sud Sarthe a lancé un appel à candidature afin de trouver une équipe pouvant reprendre la base de loisirs de Mansigné, car les actuels propriétaires sont en liquidation judiciaire.
- Un chemin de randonnée reliant plusieurs communes, en les communautés de communes Sud Sarthe et Loir Lucé Bercé, long de 98 kilomètres sera inauguré prochainement.
- A partir du 01/01/2020, le pays Vallée du Loir n'aura plus à sa charge la compétence touristique, chaque commune reprendra donc cette partie.
- Deux fermes photovoltaïques vont s'installer à Loirécopark, à Vaas, sur plus de 80 hectares. De plus, les élus de la Communauté de Communes Sud Sarthe, prévoient d'aménager trois modules prêts à l'emploi sur ce site. Chacun d'entre eux comprendra des bureaux et un atelier dont les surfaces seront respectivement de 500, 300 et 200m<sup>2</sup>.
- Le multi accueil de Vaas devrait ouvrir en septembre 2020. L'entreprise pour effectuer les travaux a déjà été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

№ 2 0 1 9 1 1 4

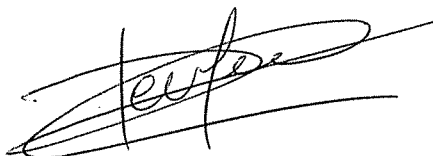
Le secrétaire de séance,  
Nathalie Dargier



Le Maire,  
Jean-Luc Lorient



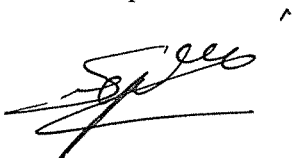
Katia Feufeu



Danielle Petit



Nadine Sepré



Monique Rousseau



